



Etre d'astreinte toutes les nuits

Par **carlito2**, le **20/06/2023** à **13:23**

bonjour,

Je travaillais en tant que CPE dans un ensemble scolaire privé sous contrat. J'ai postulé pour un poste de CPE dans un autre lycée privé sous contrat avec internat. Ma candidature a été retenue, j'ai passé un entretien avec le chef d'établissement scolaire, hier matin. Ce dernier m'a expliqué que si j'acceptais le poste de CPE, je devais en plus de mes 35 heures hebdomadaire en service d'externat, d'être d'astreinte tous les soirs de la semaine pour intervenir à l'internat si besoin.

je serais le cadre éducatif d'internat officieusement

Comme c'est la première fois que je me trouve dans cette situation, je ne sais pas si je peux accepter ou non. J'en ai parlé à des amis CPE qui sont étonnés que je sois obligé d'être d'astreinte tous les soirs de la semaine. J'aimerais avoir votre avis

je vous remercie

Par **Prana67**, le **20/06/2023** à **13:45**

Bonjour,

Je ne connais pas trop ce domaine mais je sais qu'en général ce sont les personnes logées qui font les astreintes à tour de role (proviseur, proviseur adjoint, CPE, etc)

En tout cas vous ne pouvez pas être d'astreinte toutes les nuits, toutes les semaines.